

# Règlement relatif au concours « Mission Compost : 100'000 francs pour Carouge »

## Article 1 : Objectif

Cette année, la Ville de Carouge, soutenue par ZeroWaste Switzerland, cherche à augmenter considérablement la quantité de déchets de cuisine récoltés séparément du reste des ordures ménagères. Les déchets organiques sont composés à 90% d'eau et sont donc difficilement incinérables. Malheureusement, ils composent encore près de 33% des poubelles des ménages et sont donc brûlés avec le reste des déchets, au lieu d'être transformés. Cela engendre des dépenses considérables pour la collectivité – plus de CHF 100'000 francs par an !

Le concours « Mission Compost : Objectif 100'000 francs pour Carouge » a pour but de réinvestir cet argent dans des projets locaux pour la collectivité publique. L'objectif est simple : pour chaque 90 tonnes de déchets de cuisine collectés séparément, un prix de 5'000 francs sera libéré par la Ville de Carouge pour soutenir un projet. Cela équivaut seulement à 3-4 p'tites poubelles vertes remplies en plus par ménage et par année ! Plus les habitant.e.s trient, plus il y a aura de projets soutenus !

Pour que cela soit possible, il faut une diminution de la quantité de déchets incinérés par personne ainsi que si possible, des indicateurs d'une augmentation de la quantité de déchets de cuisine par personne, qui seront mesurés à la fin de l'année par les statistiques officielles.

Pour participer au concours, les associations, les écoles, les entreprises ou les indépendants certifiés de Carouge sont invités à soumettre leurs projets et à en parler autour d'eux, afin d'encourager le plus grand nombre de personnes possible à commencer le tri des déchets de cuisine, et ainsi économiser de l'argent pour les prix.

Nous serions plus que ravis de recevoir vos projets et ainsi votre soutien pour la réussite du projet « Mission Compost : 100'000 francs pour Carouge ». Ce n'est qu'ensemble que nous arriverons à protéger la planète et à réinvestir ces économies pour le bien de la communauté ! Au final, tout le monde y gagne !

## Article 2 : Critères d'attribution

Les points suivants, entre autres, sont examinés par le Jury pour l'évaluation du projet :

1. Votre projet doit apporter une solution à un problème socio-économique ou/et environnemental à Carouge ;
2. Votre projet doit avoir un impact bénéfique pour Carouge et pour un maximum de personnes dans le groupe cible du projet ;
3. Votre projet doit inciter un changement de comportement permanent dans votre groupe cible ;
4. Tous les membres de l'équipe du projet doivent trier leurs déchets de cuisine ;
5. Votre projet doit être réalisable avec CHF 5'000, comme seul budget du projet ou comme soutien financier supplémentaire à des fonds existants ;
6. Votre projet doit être réalisable dans les 9 mois (dans le courant de l'année 2022). Si le projet nécessite un lieu d'ancrage (local, espace vert, etc.), celui-ci doit être trouvé et négocié avant la postulation au concours.

### **Article 3 : Candidature**

Seules les personnes morales telles que les associations, les fondations, les commerces, les écoles carougeoises et entreprises sur le territoire carougeois peuvent concourir au prix des 5'000 francs en présentant un projet. Les personnes physiques ne sont pas autorisées à prendre part au concours.

La participation au concours est gratuite.

### **Article 4 : Composition du Jury**

Le jury est composé des représentants suivants :

1. Représentant de la Voirie
2. Juliane Lacroix – Déléguée Agenda 21 Ville de Carouge
3. Dorinda Phillips – Responsable Région Genève – Association ZeroWaste Switzerland
4. Représentant de l'éducation
5. Représentant des commerces et entreprises

Le Jury établit son mode de fonctionnement.

Après un choix des meilleurs projets par le Jury, le public vote le projet gagnant parmi les finalistes.

### **Article 5 : Dotation**

Le concours est organisé en vue de l'attribution d'un Prix d'un montant de 5'000 francs par projet, et pour un maximum de 20 projets. Pour que cela soit possible, il faut une diminution de la quantité de déchets incinérés par personne ainsi que si possible, des indicateurs d'une augmentation de la quantité de déchets de cuisine par personne, qui seront mesurés à la fin de l'année par les statistiques officielles. En cas de nombre égal de votes du public parmi les finalistes, le Jury tranche.

Concernant le mode de financement, il consistera en un remboursement sur factures.

### **Article 6 : Présentation du dossier**

Les candidats remplissent dans les délais impartis le document de projet disponible sur le site web <https://carougezerodechet.ch/concours/>, puis le mettent en ligne dans l'espace prévu à cet effet. Ils peuvent également envoyer le document dûment rempli par email à [communication@carougezerodechet.ch](mailto:communication@carougezerodechet.ch) Les informations du document à compléter sont :

- a) Des informations générales (contact, composition de l'équipe)
- b) Une présentation du projet (objectif, planification, budget) respectant l'ordre des questions du document

Après une première sélection des dossiers, le Jury pourra exiger des compléments d'information aux candidats retenus s'il le juge nécessaire. Les candidats retenus par le Jury seront appelés à présenter leur projet brièvement sur le site internet de la Ville de Carouge afin que le public puisse choisir le projet gagnant parmi les finalistes.

### **Article 7 : Calendrier du concours**

1. 20 mai – 15 octobre – Période de soumission de vos projets : plus le projet est soumis tôt, plus il y a de temps pour en parler et ainsi inspirer du monde à commencer le tri de leurs déchets de cuisine !
2. 15 octobre – décembre : Un jury indépendant passera en revue tous les projets pour sélectionner les meilleurs pour l'évaluation finale.
3. Janvier 2022 - Examen des statistiques annuelles des déchets à Carouge pour savoir combien de prix peuvent être attribués. Il faut une diminution de la quantité de déchets incinérés par personne ainsi que si possible, des indicateurs d'une augmentation de la quantité de déchets de cuisine par personne
4. Février 2022 – Si l'objectif est atteint, les projets sélectionnés seront soumis au vote des habitant.e.s pour choisir le ou les gagnants de 5'000 francs.
5. Fin mars 2022 : Communication des gagnants et remise des prix.

### **Article 8 : Attribution**

Le Jury établit un rapport de concours. Le lauréat du Prix est avisé par courriel personnel.

### **Article 9 : Communication**

La Ville de Carouge et l'association ZeroWaste Switzerland assurent la communication du concours.

### **Article 10 : Suivi du lauréat du Prix**

- a) Un accord de financement pour le Prix est établi entre le lauréat et la Ville de Carouge.
- b) Le montant du financement doit être strictement affecté à la réalisation du projet retenu.
- c) Le lauréat s'engage à réaliser le projet primé dans un délai de 9 mois suivant l'attribution du prix.
- d) Le lauréat s'engage à présenter un petit rapport d'activité justifiant l'utilisation du montant reçu pour la réalisation du projet primé dans un délai de 12 mois suivant l'attribution du Prix.
- e) Concernant le mode de financement, il consistera en un remboursement sur factures.
- f) Le soumissionnaire doit être complètement indépendant dans la mise en œuvre de son projet. Il n'y aura pas non plus de facilité spéciale en cas de manifestation à priori (matériel gratuit, communication spéciale, etc.). En cas de non-respect des critères qui ont présidé à l'attribution du Prix, le Jury se réserve la possibilité de prendre toutes les mesures qu'il jugera appropriées.

**Article 11 : Conditions**

La participation au concours implique l'acceptation de l'ensemble des conditions fixées dans le présent règlement.

**Article 12 : Acceptation des conditions**

Par leur signature du formulaire d'inscription, les participants s'engagent à respecter le présent règlement. Le Jury est autorisé à écarter des projets qui ne respecteraient pas le règlement.

**Article 13 : Recours**

Les décisions du Jury ne sont pas contestables. Tout recours contre la sélection des projets « Mission Compost : 100'000 francs pour Carouge » sur la base de ce règlement est totalement exclu.